



ACTUALITÉ

Journée Fusion/Idex

HOMMAGE À ANDRÉ TOSEL

La nécessité absolue de changer le cours des choses ici et maintenant

MONDES UNIVERSITAIRES

Pour un Code du travail clair, simple... et protecteur !

INTERNATIONAL

22 avril 2017 : Marche mondiale pour les sciences

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 654 AVRIL 2017

e s n e s u p



DOSSIER

Présidentielle 2017 : les programmes pour l'enseignement supérieur et la recherche (partie 2)



À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur 



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

Alors que l'austérité imposée par le gouvernement aux universités et établissements se traduit partout par la mise en place de seuils d'ouverture de parcours et de formations de plus en plus élevés, des tailles de groupes toujours plus importantes, des gels de poste et la tentation de la sélection comme frein à la croissance de nos activités ; alors que pour glaner les moyens d'assurer nos missions d'enseignement et de recherche, nombre de collègues sont contraints de concourir à des appels à projets concurrentiels obtenus par moins de 10 % des répondants ; alors que le gouvernement, par l'intermédiaire de son auxiliaire le Commissariat général à l'investissement (CGI), récompense les établissements qui se sont à la fois engagés dans des projets de fusion coûteux, chronophages et dévastateurs pour les conditions de travail et dans des initiatives d'excellence qui divisent les collectifs de travail, stigmatisent la majorité des collègues et contournent pour mieux la détruire la démocratie universitaire - ou ce qu'il



Hervé Christofol,
secrétaire général

en reste après les lois LRU de 2007 et ESR de 2013, la tentation est grande de rechercher des boucs émissaires au sein de nos communautés, d'opposer les statuts des enseignants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs, de condamner les quelques présidents syndiqués au motif qu'ils auraient compromis le syndicat alors qu'ils essaient de donner corps et de faire vivre la collégialité universitaire. Ne nous trompons pas de combat.

Dans ce numéro, nous terminons notre analyse des programmes pour l'ESR des candidats à l'élection présidentielle, et nous vous appelons à manifester le 22 avril dans le cadre de la « Marche pour les sciences » pour défendre nos missions et leurs conditions d'exercice.

À l'heure où des alternatives politiques se dessinent pour l'enseignement supérieur et la recherche, votons, défendons nos convictions et continuons à lutter localement et nationalement pour une autre politique.

ACTUALITÉ 6

- **Disparition : hommage à André Tosel**
- **Journée Fusion/Idex : surchauffe dans les fusions**

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- **Conventions avec le Medef : l'université de Bourgogne soumise au patronat**

MÉTIER 18

- **PRAG-PRCE : refusons toute évaluation autre que sur les aspects statutaires de notre métier !**
- **CAPN agrégés : bref compte rendu de la dernière commission**

DOSSIER 9

Présidentielle 2017 : les programmes pour l'ESR (partie 2)

Pour ce deuxième volet de l'analyse des programmes pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) des candidats à l'élection présidentielle, nous avons plus particulièrement étudié les propositions d'Emmanuel Macron, de Benoît Hamon et de Nicolas Dupont-Aignan, qui ont tous trois des orientations divergentes pour piloter l'ESR. Nathalie Artaud et Philippe Poutou dénoncent les difficultés actuelles de l'exercice de nos missions mais ne proposent pas de véritables programmes politiques pour les faire évoluer. Nous avons néanmoins fait le choix de leur donner la parole et de synthétiser les orientations qu'ils proposent. Quant aux autres candidats, à notre connaissance, ils n'affichent pas de propositions spécifiques pour l'ESR. Ainsi, nous pouvons identifier clairement quatre orientations. François Fillon et Emmanuel Macron défendent des orientations similaires, néolibérales, au service des intérêts privés ainsi qu'un désengagement de l'État. Nicolas Dupont-Aignan et Marine Le Pen imposeraient une orientation souverainiste, conservatrice et dirigiste de la recherche. Benoît Hamon se propose de poursuivre la politique actuelle, sans remettre en cause les restructurations mais en soutenant financièrement les étudiants et en accompagnant la croissance de leur effectif au même niveau de financement qu'aujourd'hui. Quant à Jean-Luc Mélenchon, il est clairement pour l'abrogation des lois des réformes de 2007 et 2013 afin de construire un ESR démocratique, au service des citoyens sur tout le territoire et financé à la hauteur des besoins que nous avons identifiés.



MONDES UNIVERSITAIRES 19

- **Comue : bienvenue au royaume d'Ubu (2/3)**
- **Législation : pour un code du travail clair, simple... et protecteur !**

RECHERCHE 21

- **Stratégies nationales : le livre blanc de l'ESR**

INTERNATIONAL 22

- **Journée du 15 mars 2017 : contre la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche !**
- **Journée du 22 avril 2017 : Marche mondiale pour les sciences**



ÉPHÉMÉRIDE

10 AVRIL

Comité technique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CTMESR).

11 AVRIL

- **Secrétariat national** SNESUP-FSU.
- **Réunion du CTU** – Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU).
- **Intersyndicale de l'ESR.**

13 AVRIL

Réunion du **secteur Formations supérieures.**

18 AVRIL

Cneser – Commission permanente. Secrétariat national SNESUP-FSU.

19 AVRIL

Cneser accréditations – Université de Guyane et de la Polynésie.

20 AVRIL

Réunion du **secteur Service public.**

22 AVRIL

Marche pour les sciences.

23 AVRIL

1^{er} tour de **l'élection présidentielle.**

24 AVRIL

Bureau délibératif fédéral national (BDFN).

25 AVRIL

Bureau national SNESUP-FSU.

26 AVRIL

Réunion du **secteur SDP et du collectif Égalité femmes-hommes.**

27 AVRIL

- Réunion du **secteur Vie syndicale.**
- Réunion du **secteur International.**
- Réunion du **collectif FDE.**

1^{er} MAI

• **Fête du travail.**

2 MAI

Secrétariat national SNESUP-FSU.

3 MAI

Réunion du **secteur Recherche.**

4 MAI

Commission administrative SNESUP-FSU.

4 ET 5 MAI

Stage FSU – Militer dans une section départementale FSU (nouveaux/elles militant.e.s).

7 MAI

2nd tour de **l'élection présidentielle.**

9 MAI

Secrétariat national SNESUP-FSU.

Vous trouverez le bulletin de vote pour le congrès en p. 23

CENTRALE-SUPÉLEC

Un cœur en fusion ?

« Les élus du personnel (CGT-CFDT) ont claqué la porte du conseil d'administration, jeudi 16 mars, et près de 300 salariés se sont réunis sur le campus de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) pour protester contre la façon dont est mise en œuvre cette fusion. » (Le Monde.fr, vendredi 17 mars 2017)

Bienvvenue dans le monde merveilleux des grandes écoles : ses classements, ses étudiants durement sélectionnés... et maintenant ses fusions !

Digne des feuillets de mariages des grandes entreprises du CAC 40, tout commençait bien pourtant : « La coopération entre ces deux écoles d'ingénieurs n'est pas nouvelle. Elles se connaissent bien, travaillent ensemble depuis longtemps et leur concours d'entrée est déjà commun. Elles présentent une très grande complémentarité. Supélec, fortement spécialisée, complète bien le profil généraliste de Centrale Paris. Si ces écoles n'ont plus rien à prouver en France – Centrale est classée deuxième et Supélec quatrième ou cinquième chaque année –, c'est à l'international que le bât blesse. Voilà la vraie raison de cette union. » Hervé Biauasser, directeur de l'École centrale Paris de 2003 à 2014, est à la tête de la nouvelle entité Centrale-Supélec depuis janvier 2015. Ahhhh, l'international !

Et d'ajouter : « Au-delà de Centrale-Supélec, l'objectif est de s'imposer comme un acteur majeur du plateau de Saclay – qui comprend aussi, entre autres, Polytechnique, le CNRS, l'université Paris-Sud et HEC. Et c'est au sein de ce nouveau pôle très puissant que nous pourrions rivaliser avec les plus grandes universités du monde. L'université Paris-Saclay devrait figurer dans le top 20 du classement de Shanghai et ambitionne même de figurer dans le top 10. » Ahhhh, le fameux classement de Shanghai, ça ne vous rappelle rien ?

Mais au-delà des discours, c'est bien face aux conséquences concrètes qu'une mobilisation sans précédent s'est enclenchée dans le monde – pourtant feutré – des grandes écoles. Ainsi, lundi 14 mars, on a pu entendre, sur les différents campus de Supélec (Saclay, Metz, Rennes), les revendications suivantes :

- « Une école, trois campus, un seul diplôme ! » C'est la principale revendication du personnel et des étudiants (250 à Rennes) qui ont peur de « faire les frais de la fusion, avec un cursus au rabais pour les deux campus de province, Rennes et Metz, et un autre plus prestigieux pour Paris ».
- La fusion engagée il y a vingt-six mois entre les deux grandes écoles est mal vécue par les personnels et par les étudiants, en particulier sur les deux campus de Rennes et Metz. Ils reprochent par exemple « la difficulté à obtenir le financement des frais liés aux programmes de recherche mais aussi l'augmentation de plus de 60 % des frais de scolarité à la rentrée prochaine ».
- Nous avons le sentiment « de ne pas être entendus par une équipe dirigeante composée quasi exclusivement d'ancien de Centrale », déplore un enseignant du campus de Rennes.
- « La direction a proposé une nouvelle organisation du temps de travail des personnels techniques dans laquelle ils perdent cinq jours de congé, sans aucune compensation. Et, là encore, cela s'est fait sans aucun échange préalable. »
- « Nous sommes confrontés à une absence totale de dialogue et les choses deviennent critiques. Nous ne pouvons pas continuer comme ça. »

Pour rappel, l'école publique Centrale-Supélec est financée pour moitié par l'État et pour l'autre moitié par les frais de scolarité, par le revenu des contrats de recherche et par les mécènes (dont les anciens élèves). C'est donc bien la volonté du pouvoir politique en place de mettre en œuvre cette stratégie méthodique de « casse sociale » des personnels de l'ESR et d'encourager la privatisation des formations par une augmentation des droits d'inscription. Plus que jamais, il nous faut donc combattre les processus de « fusion-démantèlement » qui mènent partout à la catastrophe annoncée ! Puisseons-nous, par la mutualisation des luttes et par la mobilisation nationale, faire échec à cette perspective détonante... ●

Sidoïne Corbin-Occelli

SÉMINAIRE SNESUP-FSU

Séparer le bon grain de l'ivraie Compétences/insertion professionnelle/ pédagogies : des avancées et des détournements

Ce séminaire vient à la suite d'un premier (mai 2016) : Quelle place pour l'approche par compétences à l'université ? Du concept de compétence à l'évaluation par les compétences. Et il s'inscrit aussi dans une analyse critique et des propositions syndicales : Politiques et pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur (dossier du mensuel du SNESUP-FSU). Le lieu : Paris-V, 45, rue des Saints-Pères, 75006 Paris, métro : ligne 4, Saint-Germain-des-Prés. ●

ERRATUM

Une phrase a été supprimée dans l'article de Stéphane Tassel sur le Front national paru dans la version papier du mensuel n° 653 du mois de mars (p. 12). Le comité de rédaction présente ses excuses à l'auteur. Nous restituons ici l'intégralité du dernier paragraphe de son article :

« Les choix qui guident les 144 mesures du programme de Marine Le Pen constituent les ferments des pires régressions pour le pays et nos concitoyens. Au détour de propositions sur l'École, « contrôl[er] la compatibilité avec les valeurs de la République des enseignements dispensés dans les établissements prévus hors contrat » est un moyen de garder un œil sur les écoles musulmanes. Sous couvert d'un supposé féminisme, la proposition pour « défendre le droit des femmes » est ramenée à « lutter contre l'islamisme qui fait reculer leurs libertés fondamentales ». Les fondements de l'extrême droite restent les mêmes. En 2017, sous le masque de Marine Le Pen, il y a toujours du brun. »

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Hervé Christofol
Coordination des publications : Pascal Maillard
Rédaction exécutive :
Laurence Favier, Claudine Kahane, Michel Maric,
Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu,
Christophe Pébarthe, Christophe Voilliot

Secrétariat de rédaction :
Catherine Maupu, Latifa Rochdi
Tél. : 01 44 79 96 23
CPPAP : 0121 5 07698
ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris
Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an
Suppléments à ce numéro : 8 p. Congrès (réponses des courants de pensée au RA, informations congrès) ; planche autocollants journée du 22 avril 2017.

Illustration de couverture © Remi Mathis/Wikimedia Commons

C'est quoi une meilleure assurance ?



- Et pas trop dure l'organisation ?
- En fait, c'est la MAIF qui s'occupe de tout.
Enfants, courses, ménage...
Le seul problème c'est qu'on s'habitue...
Tu as touillé ?



PRAXIS SOLUTIONS

L'assurance corporelle pour les accidents du quotidien.

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

Hommage à André Tosel

→ par Olivier Gebuhrer, maître de conférences honoraire en mathématiques, université de Strasbourg

Historien de la philosophie, spécialiste de Spinoza et grand théoricien de la pensée marxiste, André Tosel, qui a milité de longues années au sein du SNESUP, nous a quittés le 14 mars dernier.

Ma main tremble. Rendre hommage à celui qui fut un philosophe totalement engagé, au long de sa vie, sans discontinuer, au service de l'émancipation humaine est pour moi une sorte d'honneur impossible.

Son œuvre est immense, d'autres le diront et la décriront infiniment mieux. J'ai rencontré André tardivement malheureusement ; son nom m'était connu comme ses écrits bien avant.

C'était tout sauf un « philosophe de bureau ». Engagé, il l'était de mille façons ; militant constant au SNESUP dans une section particulièrement complexe, il resta un vigilant observateur, un observateur incisif des transformations imposées par la contre-révolution libérale.

Il se préoccupa constamment de l'unique possible riposte : pour lui, elle devait être populaire ; elle passait par des chemins totalement nouveaux. Il en explora de nombreux. Parmi eux, était centrale, dans sa conception, la question de l'hégémonie gramscienne ; son œuvre tout entière en impose une relecture exigeante à l'opposé des attitudes qui brandissent ce concept sans l'avoir pénétré. Les conférences qu'il donna fréquemment constituaient en elles-mêmes une exhortation vivante à « se mêler » sans attendre des lendemains hypothétiques. La nécessité absolue de changer le cours des choses ici et maintenant en faisait évidemment un marxiste au plein sens du terme.

Les effondrements du siècle précédent, non seulement ne l'avaient pas conduit à se réfugier sur l'Aventin comme tant d'autres, à renier ses engagements, mais tout au contraire à y puiser la force de la contribution à l'élaboration de ce qui pouvait y avoir de plus neuf ; comme rarement, il fut de ceux qui explora ce qui dans un monde en proie à la



André Tosel

© DR

▼
**La nécessité absolue
 de changer le cours
 des choses ici et
 maintenant en faisait
 évidemment
 un marxiste
 au plein sens du terme.**
 ▲

menace d'un cataclysme civilisationnel, climatique et écologique poussait vers des remises en cause déterminantes en dépit de vents contraires d'une force sans équivalent depuis la dernière guerre.

Nous eûmes un débat sur la « question de la gauche ». C'était une affaire française mais pas seulement. André considérait que ce concept qui avait jalonné une longue histoire de luttes démocratiques avait épuisé sa force propulsive ; il considérait que dorénavant ce champ-là était en quelque sorte mort – et pire encore, trompeur. Rien qu'en rappelant ce fait, on voit à quel degré André était un précurseur. Ce que je pus lui opposer, propos de nain, n'a pas sa place ici.

Croire cependant que pour lui il suffisait de démolir un concept pour que tout s'éclaire est trahir sa pensée. Il chercha des substituts et ne les chercha pas dans un vain ripolinage. Le mouvement « Occupy Wall Street » fut pour lui comme un signal ; derrière les défaites impressionnantes de la pensée progressiste se profilaient des alternatives encore en fusion, mais au travail.

André présentait que dans ce mouvement de reconstruction hésitant se cachaient des concepts complètement nouveaux issus des questions scientifiques les plus récentes ; il fut le premier et le seul à tenter de penser les « multivers », empruntant ainsi à la physique contemporaine un débat qui fait rage aujourd'hui.

Aussi importantes que soient ces balises, elles ne donnent qu'une faible idée du dynamisme d'André Tosel.

Ouvert à la critique, opposé totalement à toute idée de dogme, promoteur d'un débat idéologique exigeant, André vivait mal les péripéties du mouvement progressiste et disons-le de la pensée révolutionnaire, celle qui fait du dépassement du capitalisme une tâche immédiate et fondamentale.

Avec cette œuvre en construction constante, André était d'une immense modestie et d'une gentillesse rare.

Avec sa disparition d'une rare brutalité, le SNESUP perd un penseur considérable, un homme d'exception. On peut être assuré que son legs intellectuel vivra pour les décennies à venir.

Refaire du SNESUP la force syndicale de référence dans l'enseignement supérieur est l'une des façons de lui rendre un hommage qui aille au-delà des mots. ●

Surchauffe dans les fusions

→ par Anne Roger, secrétaire nationale

Le 29 mars, plus d'une trentaine de collègues venu.e.s de toute la France ont échangé au siège du SNESUP sur les fusions en cours ou ayant déjà abouti dans leurs établissements. L'occasion de faire le point sur les restructurations, les dégâts identifiables et les leviers d'action.

UN MODÈLE NÉOLIBÉRAL ET UN CHANTAGE À L'ASPHYXIE FINANCIÈRE

Strasbourg, universités de Lorraine, d'Aquitaine, Montpellier, Grenoble... La liste des « fusionnés » sur fond d'Idex ou d'I-Site ne cessera pas de s'allonger d'ici à 2020. Les restructurations pilotées selon un modèle managérial néolibéral s'appuient sur des technostructures déconnectées du réel, pilotées par des DGS de plus en plus puissantes. La peur de la « mort scientifique » en cas de refus d'entrer dans le processus rôde, entretenue localement par certains organismes de recherche tels que le CNRS qui font planer la menace de priver de budgets les équipes des établissements qui ne s'engageraient pas dans « l'aventure ». Cette peur se double de l'espoir fantasmé pour certain.e.s collègues d'enseigner dans des filières d'excellence.

DES CONSÉQUENCES MULTIPLES PRÉOCCUPANTES

Les processus de fusion impactent à la fois les conditions de travail, la démocratie universitaire au sens large, la recherche et les formations.

Un contournement des instances légales et une complexification contre-productive

Les instances non élues telles que les Comités de pilotage (Copil) ou les collègiums se multiplient. Conséquences : à l'opacité des procédures de décisions et à

la difficulté d'identifier clairement les lieux où elles se prennent s'ajoute un sentiment d'éloignement. De plus, le contournement des instances légales met en péril la démocratie universitaire et la complexification extrême des structures administratives qui se fait jour relègue le choc de simplification annoncé au rang de mythe.

Des conditions de travail qui se dégradent pour

l'ensemble des personnels

Suppressions et redistributions des emplois, « placardisation », multiplication des échelons et des interlocuteurs, mobilités forcées sont le lot des établissements concernés. La désorganisation du travail des Biatss impacte les enseignant.e.s-chercheur/euse.s (EC) et les étudiant.e.s. Ces effets sont d'autant plus marqués que le nombre d'établissements concernés est élevé et l'éloignement des sites important. L'éclatement des lieux de travail/gestion/décision rend la gestion du quotidien particulièrement complexe. Les personnels se sentent moins légitimes (Biatss) et les spécificités disciplinaires des enseignants ou des EC sont parfois moins bien prises en compte.

Universités de recherche versus les autres

La définition d'un périmètre d'excellence dans le cadre des Idex entraîne l'apparition de formations et de recherches « à plusieurs vitesses ». Le transfert des écoles doctorales au niveau des Comue, l'organisation en collègiums (formation) et en pôles (recherche) aboutissent à la dislocation du lien structurant entre la recherche et la formation et à des composantes éclatées. Le resserrement des contrats docto-

Les processus de fusion impactent à la fois les conditions de travail, la démocratie universitaire, la recherche et les formations.

raux sur les appels à projets Comue/Idex se profile, préfigurant un assèchement de la recherche.

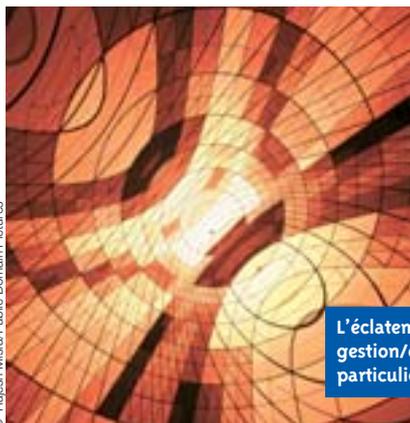
SE MOBILISER, OUI, MAIS COMMENT ?

Une résistance locale à organiser

Face à ces « bulldozers », les collègues se sentent désarmés. Aucun retour en arrière ne semble possible une fois le processus lancé. La fusion des sections syndicales, la coordination interétablissement et le travail fédéral ou inter-syndical sont alors des moyens de fédérer les forces. Informer les personnels est évidemment une première étape indispensable qui doit se poursuivre par l'action. Les CT et les CHSCT restent les lieux privilégiés de résistance. La demande dans chaque CHSCT de rapports sur les risques psycho-sociaux liés à la fusion est une action à généraliser. Le non-vote du budget, le vote de motions coordonnées dans les CA et les CAC ont également été expérimentés. Au-delà de l'action dans les instances, la communication interne et externe, des courriers adressés aux jurys des Idex ou des recours au TA concernant les statuts, voire la grève, sont d'autres armes possibles.

Des mandats nationaux à affiner lors du prochain congrès

L'ESR n'est pas un marché. Le SNESUP-FSU s'oppose à la course au financement par appels à projets compétitifs instaurée par les PIA qui détruit nos services publics. Il défend des coopérations librement choisies et mutuellement avantageuses autour de projets scientifiques fédérateurs. Une forte bataille syndicale contre les RCE et pour le retour à la gestion de la masse salariale par le ministère reste plus que jamais d'actualité. Il conviendra de se mobiliser localement et nationalement, de tirer parti des luttes contre les processus en cours et de préciser nos mandats lors de notre prochain congrès. ●



L'éclatement des lieux de travail/gestion/décision rend le quotidien particulièrement complexe.

CONVENTION AVEC LE MEDEF

L'université de Bourgogne soumise au patronat

→ par Marc Neveu, membre de la CA

Un cap est franchi dans le « rapprochement » entre l'université de Bourgogne (uB) et les entreprises. Pour accueillir l'Université d'été du Medef le 5 septembre 2017, l'uB prêtera ses locaux et versera 10 000 euros au Medef ! Ce sont les termes d'une convention dans laquelle le Medef s'engage juste à communiquer sur les formations de l'université... et à leur donner de la « visibilité ». C'est bien connu, les finances publiques sont là pour financer le Medef.

Dans le même temps, la situation financière catastrophique de l'uB (déficit de 1,8 million d'euros en 2016) entraîne une cure d'austérité pour les formations. Il faudra sans doute supprimer pour la période 2017-2021 l'équivalent de 40 000 heures par rapport à ce qui est accrédité.

Enfin, le nouveau « pôle ingénierie et management » de la Comue UBFC sera « gouverné » par un Comité d'orientation stratégique (COS) composé de trois chefs d'entreprise, un représentant du Medef, un représentant des collectivités



À Dijon, l'ESR finance le Medef.

territoriales et un scientifique « international ». Aucun représentant des personnels ou des étudiants. Ce COS défi-

nira les objectifs du pôle, que le comité de pilotage, présidé par le président de l'UBFC, devra atteindre ! ●

ENQUÊTE

PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE DU



sur les conditions de travail des enseignant.e.s-chercheurs/euses et des enseignant.e.s de l'enseignement supérieur.

Vos conditions de travail sont-elles :

- exaltantes ?
- stressantes ?
- dégradées ?
- améliorées ?

Pour vous :

- faire de la recherche, c'est chercher des crédits ?
- trouver des salles, c'est faire de l'enseignement ?

Votre rémunération :

- n'a rien à voir avec vos qualifications et votre quantité de travail
- est bien suffisante avec ce que vous faites

Parlez-en pour qu'on en parle : www.snesup.fr



Présidentielle 2017 : les programmes pour l'enseignement supérieur et la recherche (partie 2)

→ Dossier coordonné par Hervé Christofol, secrétaire général, et la rédaction

Pour ce deuxième volet de l'analyse des programmes pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) des candidats à l'élection présidentielle, nous avons plus particulièrement étudié les propositions d'Emmanuel Macron, de Benoît Hamon et de Nicolas Dupont-Aignan, qui ont tous trois des orientations divergentes pour piloter l'ESR. Nathalie Artaud et Philippe Poutou dénoncent les difficultés actuelles de l'exercice de nos missions mais ne proposent pas de véritables programmes politiques pour les faire évoluer. Nous avons néanmoins fait le choix de leur donner la parole et de synthétiser les orientations qu'ils proposent. Quant aux autres candidats, à notre connaissance, ils n'affichent pas de propositions spécifiques pour l'ESR. Ainsi, nous pouvons identifier clairement quatre orientations. François Fillon et Emmanuel Macron défendent des orientations similaires, néolibérales, au service des intérêts privés ainsi qu'un désengagement de l'État.

Nicolas Dupont-Aignan et Marine Le Pen imposeraient une orientation souverainiste, conservatrice et dirigiste de la recherche. Benoît Hamon se propose de poursuivre la politique actuelle, sans remettre en cause les restructurations mais en soutenant financièrement les étudiants et en accompagnant la croissance de leur effectif au même niveau de financement qu'aujourd'hui. Quant à Jean-Luc Mélenchon, il est clairement pour l'abrogation des lois des réformes de 2007 et 2013 afin de construire un ESR démocratique, au service des citoyens sur tout le territoire et financé à la hauteur des besoins que nous avons identifiés.

Benoît Hamon « bienveillant » pour l'Université ?

→ par Marc Neveu, membre de la CA

Affichant la volonté de moyens supplémentaires, le programme pourrait faire illusion mais aucune remise en cause des politiques précédentes (CIR, PIA, ANR, Comue, etc.) n'apparaît. Une continuité inquiétante.

Le programme pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) de Benoît Hamon figure dans son projet « Pour faire battre le cœur de la France », au sein du chapitre « Pour une République bienveillante et humaniste », constituant un paragraphe avec sept actions principales. Il apparaît par ailleurs sur le site « Pour une république bienveillante et humaniste », organisé en six points.

Il faut rappeler que, le 2 avril 2014, Benoît Hamon fut nommé ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le gouvernement de M. Valls, avec comme secrétaire d'État pour l'Enseignement supérieur et la Recherche Geneviève Fioraso et Jean-Baptiste Prévost, dans son cabinet. Durant ses 147 jours rue de Grenelle, il a négocié le budget triennal de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la période 2014-2017. Globalement, les intentions sont dans la droite ligne du quinquennat qui précède, dans une continuité sans inflexion majeure (son conseiller n'est autre que J.-B. Prévost).

Il y a bien sûr des promesses : 1 milliard d'euros supplémentaire par an, création de 7 500 emplois dans les universités et les laboratoires, revalorisation de la rémunération des universitaires et des chercheurs de



Vers un désengagement de l'État sur la recherche fondamentale ?

© DR

10 % en début de carrière ; enfin, autant de moyens aux étudiants des universités qu'aux étudiants des grandes écoles, « dans le cadre des Comue ». Doter les universités comme les grandes écoles ? Chiche !

Si le flou existe sur l'augmentation des moyens des laboratoires (rien n'est dit ni sur le CIR ni sur le poids de l'ANR), notons l'inquiétant « nous mettrons fin aux thèses non financées

notamment en doublant les doctorats préparés en entreprise », traduisant un désengagement de l'État sur la recherche fondamentale.

Concernant l'articulation formation-

recherche, le « grand plan de recrutement de professeurs agrégés » laisse craindre que la formation en licence ne soit confiée qu'aux professeurs de 2nd degré dans les collèges universitaires qui côtoieront les universités de recherche, où interviendront enseignants-chercheurs et chercheurs.

De ce point de vue, une interrogation subsiste sur l'organisation territoriale : si un développement plus équilibré des universités sur les territoires est proclamé, la restructuration actuelle *via* les Comue et le PIA est maintenue.

Enfin, le fonctionnement des universités (notamment les responsabilités et compétences élargies – RCE –, les conseils centraux, la vie démocratique, les recrutements, les Comue, etc.) n'est pas remis en cause.

Bref, c'est la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche du quinquennat précédent qui est assumée et poursuivie. ●

▼
Globalement, les intentions sont dans la droite ligne du quinquennat qui précède, dans une continuité sans inflexion majeure.
▲

Emmanuel Macron ou l'Université-entreprise

→ par Pascal Maillard, secrétaire national

Emmanuel Macron, candidat du mouvement En Marche !, affiche un positionnement « ni droite, ni gauche ». Or son programme pour l'ESR ne comporte aucune ambiguïté : il prolonge et aggrave les politiques néolibérales de ces dix dernières années.

Le programme pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) d'Emmanuel Macron porte le titre suivant : « Donner aux universités une autonomie réelle ». Le

concept d'autonomie doit ici s'apprécier à l'aune de ce que le candidat préconise pour les établissements primaires et secondaires : une autonomie administrative forte, mâtinée

de contractualisation, possible prélude à une privatisation de l'enseignement. L'autonomie des universités sera quant à elle élevée au carré, avec des modèles de gou-

vernance à la carte et un recrutement des présidents par des comités composés de membres extérieurs et internationaux. Exit le rôle des CA et les élections démocratiques. Il en ira de même avec le recrutement des enseignants-chercheurs, effectué en dehors de tout cadre national.

Concernant le financement des universités, même si Emmanuel Macron entend « sanctuariser » le budget de l'ESR, il ne prévoit d'allouer des moyens supplémentaires à certaines universités que sur la base d'une contractualisation. Nous ne sommes donc pas étonnés qu'il valorise les financements par appels à projets au détriment des crédits pérennes. La libéralisation des offres de formation est également conçue comme un levier fort de l'autonomie des établissements. Sans que le programme ne l'explique, nous comprenons que les cadres nationaux qui font la spécificité du service public de l'ESR seront considérablement affaiblis. Chose singulière pour un ancien ministre de l'Économie, son programme n'est pas chiffré. Fidèle à la ligne libérale et managériale des réformes de ces dernières années, le programme d'Emmanuel Macron décline l'excellence et l'innovation à tous les niveaux : « l'excellence en matière de formation, d'insertion professionnelle et de mobilité sociale (...) l'excellence en matière de recherche

fondamentale et d'innovation ». Les modèles sont pour lui « les pôles d'innovation comparable à la Silicon Valley ou la "Route 128" aux États-Unis ». Il va même jusqu'à souhaiter « l'encouragement des chercheurs à l'entrepreneuriat ». L'université Macron est fortement orientée par une stratégie de professionnalisation et de soumission au marché de l'emploi et au secteur privé.

À noter que les propositions concernant la réussite étudiante sont indigentes : renforcement de l'offre de logements et plages horaires élargies pour l'ouverture des bibliothèques. Il est vrai que les étudiants béné-

ficieront de la possibilité d'évaluer les cours des enseignants-chercheurs et se verront attribuer des bourses au mérite, point commun avec les programmes du FN et de François Fillon.

Le candidat du mouvement En marche ! poursuivra en les aggravant les logiques délétères des lois LRU et Fioraso. Mais son programme pour l'ESR ne relève pas seulement d'une conception

néolibérale et entrepreneuriale de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'université Macron est post-démocratique. Elle est « en marche » vers la « défonctionnarisation ». ●

▼
L'université Macron est post-démocratique et « en marche » vers la « défonctionnarisation ».



© Christian Fondeau/Flickr

Ses maîtres-mots : « excellence » et « innovation » ; ses modèles : les pôles d'innovation américains.

Une approche élitiste pour l'ESR

Nicolas Dupont-Aignan

→ par Isabelle de Mecquenem, membre de la CA

Un discours et des mesures éclatés, des slogans qui font mouche font-ils une politique ? L'ESR occupe finalement une part congrue dans le projet politique porté par Nicolas Dupont-Aignan, en contradiction manifeste avec les intentions soutenues.

À première vue, une vision et des lignes de force de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) sont difficiles à discerner à travers le programme de Debout la France, et *a fortiori*, il est donc délicat de savoir si le marasme universitaire constaté et dénoncé, comme par la plupart des candidats, pourrait être efficacement surmonté, malgré la tonalité martiale du discours et des mesures préconisées. D'emblée, en effet, les différents volets du projet politique de Nicolas Dupont-Aignan qui scandent l'urgence du relèvement du

pays et présentent les axes primordiaux du volontarisme à impulser pour contrer un déclin collectif attesté (« une France libre », « une France forte », « une France fière », « une France juste ») ne confèrent pas une place de choix à l'ESR en dépit de la référence obligée à la « société de la connaissance ». L'ESR apparaît globalement sous-traité dans ce programme, que ce soit de

manière transverse ou de façon explicite. La lecture du projet intégral de Debout la

France confirme plutôt cette première impression et témoigne d'une disproportion d'analyse et de réflexion entre l'École (« Instruction publique : repenser l'École de la République », cinquante-huit mesures) et l'Université (« Enseignement supérieur : un système à

▼
Quatre pages seulement sur les cent quatre-vingt-une pages du projet intégral sont consacrées à ESR.

► refondre », vingt et une mesures) et, en tout état de cause, quatre pages seulement sur les cent quatre-vingt-une pages du document complet sont consacrées à l'enseignement supérieur. « *Remettre l'universitaire au centre de l'Université* » est ainsi un slogan polémique qui peut faire temporairement mouche, vue la maltraitance institutionnelle actuelle, mais qui n'évoque qu'un aspect de la crise universitaire. Le maigre chapitre dénonce pêle-mêle la bureaucratie qui a envahi l'Université, la dérive des présidents « *devenus de véritables PDG omnipotents depuis la loi LRU* », mais aussi la « *massification* » conçue comme « *un obstacle à l'excellence scientifique* ». L'impression dominante est celle d'une rhapsodie de mesures et d'un discours qui se veut élitiste, mais qui ne parvient pas à trouver sa structure, ses lignes de force.

Les fondamentaux souverainistes et « nationalistes » du parti de Nicolas Dupont-Aignan définissant le paradigme politique de l'École et de l'Université, ceux-ci retentissent par conséquent dans les propositions sur l'enseignement supérieur et la recherche. Une certaine renationalisation de l'ESR intervient dans la gestion de la masse salariale des universités qu'il s'agit de confier à l'État et dans l'affirmation réitérée du service public « NATIONAL » que l'ESR doit impérativement rester. Ainsi, l'internationalisation de la



© Harvey Barrison/Flickr

recherche est davantage appréhendée sous l'angle de problèmes comme la « *fuite des cerveaux* » ou le « *décrochage international de la recherche française* », au détriment de la dimension inhérente à cette activité fondée sur la mobilité, les échanges et les coopérations.

On ne s'étonnera donc pas que le désengagement de l'État soit le premier argument du constat critique par lequel se justifie

l'analyse de la situation et les recommandations qui en découlent, et qui replacent l'État au point d'origine de « *grandes priorités nationales* » en matière de recherche. Le programme milite donc pour un État stratège, une politique de recherche se traduisant par un refinancement conséquent de l'ESR afin de faire notamment de la France « *le paradis des chercheurs* » : chiche ! ●

Plus de moyens pour l'ESR

Nathalie Arthaud

→ par Michel Maric, membre du Bureau national

Tout comme Arlette Laguiller avant elle, Nathalie Arthaud n'est pas candidate pour être élue. Sa présence électorale est autrement plus militante : il s'agit d'affirmer qu'il ne faut pas se contenter de « choisir le nom du pantin dont les capitalistes tireront les ficelles ».

Même dans un cadre électoral, les candidats de l'organisation trotskiste Lutte ouvrière (LO) œuvrent à favoriser une prise de conscience, par ceux qui produisent les richesses, de leurs intérêts de classe (« *le camp des travailleurs* »), des combats qu'ils doivent mener pour leur émancipation ou de leur intérêt à renverser un système capitaliste violent et porteur, par nature, de crises récurrentes. Il est dès lors difficile de reprocher à la candidate de ne pas proposer un programme spécifique à l'élection présidentielle avec déclinaisons dans divers domaines. Un programme pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) peut-il se déduire des positions prises par cette organisation qui aspire à devenir pleinement un parti ?

Pour notre collègue enseignante en économie-gestion, aucun service public n'a été épargné par les coupes budgétaires massives pratiquées tant par Sarkozy que par Hollande. L'ESR ne fait pas exception et a été soumis à une démarche désastreuse de désengagement financier de l'État. Sous prétexte de rendre les établissements « autonomes », la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), adoptée en 2007 sous le gouvernement Fillon-Sarkozy, a « *tout simplement dépouillé du financement public nécessaire les 83 universités du pays* ». Quelques années après que cette loi est entrée en vigueur, nous connaissons, partout, la triste réalité. Nathalie Arthaud, si elle conteste les suppressions d'emplois ou les

baisses de crédits, ouvre d'autres portes ici et se fait le relais de revendications syndicales : pourquoi nos caisses sont-elles vides ? Si les caisses sont vides, dit-elle, c'est que les ressources ont été mises ailleurs. Nathalie Arthaud met l'accent sur la question centrale des moyens financiers et humains accordés à l'éducation comme à l'enseignement supérieur, question « *cruellement absente des débats* ».

Plutôt que de financer la recherche publique et les universités, Nathalie Arthaud condamne le choix du crédit d'impôts recherche (CIR), dont 80 % (sur 6 milliards d'euros) vont aux grandes firmes multinationales : deux fois ce que l'État alloue annuellement pour tout le CNRS. Mais à quelles fins ? L'industrie

pharmaceutique s'est octroyé 2 milliards d'euros de CIR entre 2008 et 2012 tout en détruisant 2 400 emplois de recherche et développement. Renault, qui touche 140 millions d'euros de CIR par an, avait créé des filiales fantômes, tout en réduisant ses investissements et ses effectifs en recherche et développement. Pour un montant sensiblement équivalent, il y aurait de quoi, souligne Nathalie Arthaud, faire fonctionner une université de 20 000 étudiants. Abreuvé de « liberté » et « d'autonomie », l'ESR doit faire face à la diminution des

postes et des budgets. Et Nathalie Arthaud de poursuivre : « Il y a eu 45 000 étudiants de plus à la rentrée 2016 mais 7 000 enseignants de moins depuis 2009, selon les syndicats. » Dans l'enseignement supérieur, comme dans tous les services publics, il serait temps que l'argent public serve à créer les emplois manquants. Il reste que ce constat, que nous partageons, ne conduit pas encore la candidate à chiffrer des objectifs (en termes d'emplois ou de moyens, par exemple) ni à formaliser une trajectoire ou à proposer une politique pour le développement de l'ESR. ●

▼
Nathalie Arthaud met l'accent sur la question centrale des moyens financiers et humains accordés à l'enseignement supérieur.
 ▲



Pour une Université gratuite et non sélective

Philippe Poutou

→ par Christophe Pébarthe, membre du Bureau national

Très critique de la politique menée depuis 2012, Philippe Poutou fait de l'éducation une de ses priorités.

C'est dans un cadre global qu'il faut envisager les dispositions relatives à l'Éducation présentes dans le programme du candidat du NPA, Philippe Poutou. Pour ce dernier, depuis plusieurs dizaines d'années, les services publics ont fait l'objet d'une offensive provoquant dysfonctionnements, suppressions de postes et licenciements, à laquelle s'ajoutent les lois de décentralisation, la réforme territoriale, qui réduisent les moyens des collectivités locales. Il oppose la défense d'un projet fondé sur la solidarité et la satisfaction des besoins sociaux à une société basée sur le profit, la satisfaction des intérêts des actionnaires et des propriétaires des moyens de production et d'échange ; et

il propose la création d'un million d'emplois dans la fonction publique. Il affirme notamment que l'éducation est un droit qui doit être totalement retiré du secteur privé marchand. Il dresse un bilan très négatif de la politique en matière d'éducation depuis 2012 : création d'emplois en trompe-l'œil, renforcement de l'encadrement idéologique avec notamment l'enseignement moral et civique, répression contre les lycéen.ne.s exerçant leur droit de grève, autonomisation accrue des universités (loi

Fioraso) et fermetures de filières. Il dénonce une accentuation des inégalités en matière de droit à l'éducation et plaide pour un droit effectif à l'éducation et à la scolarisation.

▼
Pour Philippe Poutou, l'éducation est un droit qui doit être totalement retiré du secteur privé marchand.
 ▲

Si les propositions de Philippe Poutou concernent l'éducation en général le plus souvent, elles n'en indiquent pas moins une direction qui éclaire

ce qu'il pourrait se passer spécifiquement pour l'enseignement supérieur et la recherche. Sont indiqués le détachement de l'École des besoins du patronat, la mise en place de pédagogies émancipatrices, une éducation non sexiste, une École gratuite qui ne pratique plus le tri social, des moyens supplémentaires en enseignants et la titularisation de tous les précaires, la fin des subventions aux écoles privées, l'arrêt de la mise en concurrence des établissements et de l'introduction des techniques managériales pour gérer les personnels, une Université gratuite et non sélective, de véritables services de santé dans les universités avec accès gratuit à la contraception et à l'IVG. ●



Étudiants rescapés du tri social ; -)

Programmes comparés des candidats

→ par Hervé Christofol, secrétaire général, et Christophe Pébarthe, membre du Bureau national

Nous avons comparé les programmes des candidats en utilisant la grille de lecture de l'appel du SNESUP-FSU pour une rupture profonde et des mesures immédiates (supplément mensuel n° 653) : soit, les missions de formation, de recherche et les politiques d'administration des établissements ; les objectifs de recrutement ou de revalorisation des personnels, les conditions d'accueil des étudiants et les mesures budgétaires.

	Benoît Hamon	Emmanuel Macron	Nicolas Dupont-Aignan
Missions et rôles de l'ESR	La valorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) implique de mettre l'enseignement supérieur au cœur de l'ascension sociale et d'assurer plus de pluralisme dans la recherche.	Promouvoir en France, et plus généralement en Europe, une société de la connaissance et de l'innovation, qui redonne de l'espoir à la jeunesse, au monde du travail, à tous ceux qui veulent créer, entreprendre et agir. Cette promotion requiert l'excellence afin, notamment, de faciliter l'insertion professionnelle tout au long de la vie et, par la recherche et l'innovation, de faire évoluer le monde du travail.	L'enseignement supérieur et la recherche (ESR) doivent permettre de former des étudiants inséparables rapidement sur le marché du travail et de produire une recherche au service du développement économique et industriel du pays.
Politiques de formations LMD	<ul style="list-style-type: none"> Donner corps à un droit universel à la formation tout au long de la vie, par un rapprochement entre la formation continue et la formation initiale ainsi que par une meilleure prise en compte des certifications et qualifications obtenues à l'issue des formations. Les universités et écoles seront amenées à devenir les principales actrices de la formation continue. 	<ul style="list-style-type: none"> Garantir un plus large accès aux formations supérieures. Créer 100 000 places supplémentaires dans de nouvelles filières professionnalisées post-bac en développant l'alternance. Garantir à tout âge la possibilité d'accéder à une formation universitaire. Construire l'université de la formation tout au long de la vie. 	<ul style="list-style-type: none"> Doubler le nombre d'heures de cours sur les deux premières années universitaires, avec une obligation de présence effective. Garantir que toutes les formations proposées par la voie professionnelle (et uniquement elle) aient de réels débouchés. Développer l'offre d'enseignement supérieur à l'étranger, instrument essentiel du rayonnement français dans tous les domaines.
Démocratisation de l'accès à l'ESR (adaptation, orientation, sélection)	<ul style="list-style-type: none"> Réinventer l'orientation dans le supérieur pour mettre fin au double phénomène des amphithéâtres surchargés et des décrochages en licence. Grand plan de recrutement de professeurs agrégés et mise en place des conseils d'orientation post-bac pour les étudiants non admis dans les filières de leur choix afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent en licence générale par défaut. Veiller aux continuités et synergies entre lycée et enseignement supérieur, ce qui passe notamment par une réforme du premier cycle universitaire avec un tronc commun d'enseignement. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour remédier au fort taux d'échec des étudiants en cursus de licence, chaque université aura vocation à préciser en toute transparence les prérequis de chacune des formations qu'elle propose dans le cadre d'un contrat de réussite conclu entre l'étudiant et l'établissement. Ce contrat définira à chaque fois que nécessaire un parcours de formation personnalisé. Les universités seront invitées à développer autour de cet objectif une ambitieuse politique d'innovation pédagogique. 	<ul style="list-style-type: none"> Interdire toute forme de recrutement et/ou de sélection par tirage au sort, totalement contraire aux principes républicains. Limiter le nombre de redoublements autorisés par filière et par année universitaire afin que des étudiants évitent de persévérer dans l'échec. Abroger la disposition de la loi Fioraso prévoyant la « spécialisation progressive » en licence. Refuser toute procédure de recrutement hors examen unique dans les grandes écoles sous peine de créer des étudiants de seconde catégorie, mais permettre aux étudiants les plus modestes d'espérer y accéder par des quotas dans les classes préparatoires.
Politiques de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la création d'une nouvelle section « Économie et société » au Conseil national des universités (CNU). À l'opposé de la « bien-pensance économique », il faut disposer d'économistes capables d'imaginer des politiques diverses, d'éclairer le débat public en ouvrant l'économie sur le monde et sur ses liens avec les autres sciences sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver le lien entre l'enseignement et la recherche au sein des universités. Politique de l'Université et politique de la recherche constituent un tout indissociable. 	<ul style="list-style-type: none"> Repenser les contrats doctoraux et post-doctoraux et les moyens des laboratoires les plus innovants pour éviter la fuite des cerveaux à l'étranger dans un premier temps, et attirer dans un second les meilleurs étrangers.
Pilotage de la recherche (H2020, ODD, Stratégie de spécialisation intelligente, entreprises)			<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les liens entre les centres de recherche, les universités et les entreprises. Mieux rémunérer les chercheurs et les doctorants et aider les chercheurs entrepreneurs. Diversifier l'évaluation des chercheurs et intégrer le nombre de citations de leurs travaux et l'exploitation de leurs brevets.
Financements pérennes/AAP (ANR, PIA)	L'Université doit s'engager pleinement dans la transition numérique grâce à un fonds spécialement dédié, rattaché au PIA3 et abondé par les régions.	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser pleinement le troisième volet du programme d'investissements d'avenir (PIA3) et renforcer les moyens de l'Agence nationale de la recherche (ANR). 	<ul style="list-style-type: none"> Déployer de nouvelles coopérations européennes à la carte : créer trois agences européennes pour les transports, l'informatique quantique et la recherche médicale.
Gouvernance, collégialité et démocratie universitaire			<ul style="list-style-type: none"> Démocratiser le mode d'élection des présidents d'université en les faisant élire conjointement par les deux conseils (d'administration et académique) et pas seulement par le premier.
Regroupements, Comue		<ul style="list-style-type: none"> Il faut de nouvelles universités regroupant des universités et des écoles actuelles avec les organismes de recherche ; les établissements seront plus visibles, plus attractifs et plus compétitifs sur le plan international. Mais il faut davantage s'appuyer sur la volonté des acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à des associations d'universités pour créer des synergies mais de taille plus raisonnable que celles qui existent, afin d'éviter les « usines à gaz » contre nature coûteuses et très peu démocratiques que sont les communautés d'universités et d'établissements (Comue).

	Benoît Hamon	Emmanuel Macron	Nicolas Dupont-Aignan
RCE/LRU autonomie		<p>Aller vers plus d'autonomie pour faire face à la concurrence internationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place en cinq ans un système universitaire constitué d'établissements définissant librement leur stratégie et leur organisation, mais aussi leur offre de formation et de recherche et leurs partenariats stratégiques ; • réduire et modifier la réglementation pour favoriser le développement des initiatives ; • réguler par une évaluation des résultats conduite selon les meilleures pratiques internationales et adaptée aux spécificités des établissements. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Abroger l'article 18 de la LRU du 10 août 2007 sur les responsabilités et compétences élargies et restituer à l'État la gestion de la masse salariale des fonctionnaires d'État affectés dans les universités. ▶ Supprimer les schémas régionaux de l'enseignement supérieur créés par la loi Fioraso car l'enseignement supérieur est un service public national dont la responsabilité doit relever au premier chef de l'État et garantir l'égalité républicaine.
Conditions de travail, emplois, salaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Revaloriser la carrière des enseignants-chercheurs, qui sont au cœur de l'économie de la connaissance. L'entrée dans la carrière est peu attractive alors que les moyens de la recherche sont limités. Il faut améliorer les rémunérations et assurer le renouvellement des générations d'enseignants-chercheurs et de chercheurs. ▶ Pérenniser le recrutement de plusieurs milliers d'emplois dans l'enseignement supérieur et la recherche. ▶ Renforcer le rôle de la médecine du travail au sein de l'Éducation nationale pour agir contre la souffrance au travail. 	<p>Les universités décideront en toute autonomie de leur politique de ressources humaines et continueront donc à gérer la masse salariale. Parce que les universités sont les mieux à même de connaître leurs besoins en emplois scientifiques comme en personnels d'appui, il faut cesser de les décider d'en haut.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Revaloriser les carrières dans l'enseignement supérieur et la recherche pour rattraper le décrochage international de la France en la matière.
Statuts et obligations statutaires		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Permettre aux établissements de recruter directement, sur la base de normes nationales mais sans obligation de recourir au CNU. La qualité des recrutements fera l'objet d'une évaluation <i>a posteriori</i> et interviendra dans les relations contractuelles entre l'État et l'université. Le processus devra éviter tout risque de localisme : l'endorecrutement à l'issue du doctorat sera découragé. Le processus devra garantir le respect des normes internationales de qualité et d'indépendance. Les limites apportées cette année à l'autonomie des universités en matière de ressources humaines seront levées : en particulier, la modification récente du régime des mutations des enseignants-chercheurs sera supprimée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Repenser le recrutement et la promotion des enseignants-chercheurs. Il doit se faire au niveau national <i>via</i> le Conseil national des universités (CNU) pour empêcher les recrutements clientélistes.
Formations doctorales, initiales et continues des enseignants	<p>Mettre en œuvre un grand plan de formation continue des enseignants pour valoriser leur travail et leur carrière. En fonction de son ancienneté et des besoins qu'il exprimera, chaque enseignant bénéficiera tous les ans de 3 jours, 5 jours ou 10 jours de formation. Les enseignants seront formés à la personnalisation des apprentissages, à la différenciation pédagogique et au numérique. Cela suppose la création de 15 000 postes pour la formation continue.</p>		<p>Réformer la structure et le contenu de la formation des enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en créant une licence pluridisciplinaire pour les professeurs des écoles ; • en réinstaurant les écoles normales pour le primaire ; • en réhaussant la part de l'apprentissage disciplinaire dans les concours et la formation des enseignants du secondaire ; • en développant les stages en situation reposant sur un service partagé avec un tuteur impliqué et rémunéré convenablement ; • en reprenant le système des bourses contre engagement décennal.
Immobilier ESR	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer la construction et la réhabilitation de 50 000 logements étudiants sur la mandature. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer l'offre de logements pour les étudiants. Mise à disposition de 30 000 logements-jeunes du parc HLM et construction de 60 000 logements étudiants notamment sur les campus des établissements. 	
Valorisation de la recherche			<ul style="list-style-type: none"> ▶ Former les futurs ingénieurs et chercheurs à la question du brevet (brevetabilité d'un sujet, savoir rédiger un brevet, connaître les étapes pour le déposer). ▶ Valoriser et motiver au sein des laboratoires et entreprises les chercheurs et ingénieurs par le versement de royalties sur leur exploitation industrielle. ▶ Autofinancer partiellement la recherche par un circuit de transfert technologique de brevets de qualité vers des start-up prêtes à les mettre en application. ▶ Protéger les brevets qui ont été subventionnés par le CIR par des subventions ou allocations, l'État détenant un droit de regard sur les conditions d'exploitation.

	Benoît Hamon	Emmanuel Macron	Nicolas Dupont-Aignan
Vie étudiante et laïcité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place une politique d'aide à la mobilité des étudiants, notamment. ▶ Assurer à tous les jeunes une véritable reconnaissance de leur engagement. Proposer à tous les élèves des collèges et lycées de rencontrer des entrepreneurs sociaux, des dirigeants ou des bénévoles associatifs, et de faire un service civique au cours de leur cursus. Rendre possible la validation du premier semestre de l'université avec l'expérience d'un service civique ou d'une expérience longue de bénévolat. Permettre aux étudiants de certifier leur engagement associatif afin qu'ils puissent le valoriser sur leur CV. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer le système d'aides et de bourses et établir un système d'aide plus progressif et plus juste. ▶ Réinstaurer les bourses au mérite pour les étudiants de milieu modeste. ▶ Permettre à 200 000 jeunes Français par an (25 % d'une classe d'âge) de bénéficier du programme Erasmus pour au moins un semestre à l'étranger d'ici à 2022. • Créer un statut européen de l'apprenti afin d'encourager la mobilité. • Ouvrir les bibliothèques en soirée et le week-end. • Ne pas étendre l'interdiction du voile à l'université. 	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplier les bourses sur concours pour les jeunes de milieu modeste en les substituant aux bourses uniquement attribuées sur critères sociaux. • Exonérer de cotisations les emplois étudiants. • Conditionner le maintien légal en France des étudiants étrangers à leurs résultats de façon à empêcher une forme d'immigration clandestine (un redoublement possible par niveau). • Étendre l'application de la loi du 15 mars 2004 sur le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics aux établissements d'enseignement supérieur publics.
Frais d'inscription			<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre fin à la dérive de l'augmentation des frais de scolarité annexes et réaffirmer le principe d'un accès gratuit à l'enseignement supérieur ainsi que la gratuité des concours. ▶ Plafonner les frais de scolarité et multiplier les logements étudiants.
Mesures budgétaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Augmenter le budget de l'enseignement supérieur de 1 milliard d'euros. ▶ Consacrer autant de moyens aux étudiants des universités qu'aux étudiants des grandes écoles, dans le cadre des Comue. 	<p>Aucune dégradation du financement public par étudiant ne sera subie par les universités durant le quinquennat.</p> <p>Le budget de l'ESR sera sanctuarisé, le PIA sera mobilisé encore davantage et une autonomie de gestion accrue permettra un accès facilité à de nouvelles ressources.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Permettre aux universités et aux autres établissements d'enseignement supérieur de diversifier leurs sources de financement en facilitant les possibilités de création de filiales universitaires et des capacités d'emprunt des universités. ▶ Comblent le retard en matière d'investissement privé dans la recherche et diversifier ainsi nos ressources. ▶ L'attribution des moyens par les financeurs, et d'abord l'État, pourra prendre en compte les résultats de l'évaluation des établissements. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Franchir le seuil des 3 % de ratio de dépenses en R&D/PIB dès 2019 (contre 2,2 % à l'heure actuelle). L'État investira 4 milliards d'euros supplémentaires par an pour relancer la recherche.

Le choc des modèles universitaires (2^e partie)

→ propos recueillis par Isabelle de Mecquenem, membre de la CA

Interviews **Cédric Villani** (Emmanuel Macron), **Éric Anceau** (Nicolas Dupont-Aignan), **Sandra Laugier** (Benoît Hamon), **Nathalie Arthaud**, **Jean-Luc Godet** (Philippe Poutou)

Commencés dans le précédent numéro, nous poursuivons ici nos entretiens avec les membres des équipes de campagne des candidats à la présidentielle.

Pouvez-vous vous présenter et expliciter, le cas échéant, votre contribution à l'élaboration du programme de votre candidat.e ?

En Marche ! Cédric Villani : Professeur à l'université Claude-Bernard Lyon-1, directeur de l'institut Henri Poincaré (CNRS-UPMC) à Paris, je suis aussi membre du conseil scientifique de la Région Ile-de-France, du Conseil stratégique de la recherche et du Conseil scientifique de la Commission européenne.

Éric Anceau : Je suis historien à Paris-Sorbonne, responsable du projet pour la France de Nicolas Dupont-Aignan, qui m'a confié il y a trois ans et demi la charge de préparer son projet présidentiel. Outre la marque de confiance personnelle qu'il m'a témoignée en la circonstance, il faut y voir la considération, rare parmi les personnalités politiques, qu'il porte à l'Université, et plus largement à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ce programme est le fruit du travail de plus de 200 experts, de centaines d'heures de réunions et de la contribution de milliers de personnes. Parmi tous ces experts et contributeurs, un recteur, des présidents d'université, mais aussi des dizaines d'enseignants-chercheurs, autant de personnels Biatoss et près d'une centaine d'étudiants. Le programme a été présenté le 1^{er} février dernier. L'un des 28 chapitres porte sur l'enseignement supérieur et la recherche, témoignage de notre intérêt pour ce domaine fondamental pour l'avenir de la nation.

Sandra Laugier : Je n'ai pas contribué directement à l'élaboration du programme.



Jean-Luc Godet : maître de conférences à l'université d'Angers.

En tant qu'universitaire, quels sont les arguments clés du programme de votre candidat.e pour l'enseignement supérieur auxquels vous avez été le plus sensible et pour quelles raisons ?

C. V. : Ma participation au programme présenté par En marche ! a consisté en de longues discussions avec les personnes chargées de la coordination des propositions pour l'ESR. En fait, de très nombreux experts et expertes ont spontanément apporté leurs vues... Bien sûr, elles étaient souvent contradictoires et les coordinateurs, puis Emmanuel Macron lui-même, ont dû arbitrer ! Mais un point très positif : cela a été l'occasion de discussions riches en interne, bien plus fouillées que ce qui sera rendu public dans le programme. Certaines discussions ont porté sur l'attractivité internationale de l'université française et la façon de récompenser une recherche active ; sur ce point, il faut reconnaître que la possibilité de modulation de service, peu utilisée en pratique, apporte une réponse insuffisante, et je lui préfère la formule « Institut universitaire de France », avec évaluation internationale, qui gagnerait à être multipliée pour toucher bien plus de monde. Un autre sujet qui a été l'objet de débats est l'organisation de l'ANR : les taux de succès faibles, la répartition par défis sociétaux, la difficulté de la procédure de sélection en ont fait une institution très mal aimée, alors qu'elle joue un rôle crucial... Ici il faut gagner à la fois en budget, en efficacité et

en pilotage stratégique. On pourrait multiplier les exemples, car la gouvernance de l'ESR abonde en questions délicates !

Plus qu'une mesure particulière, ce que j'apprécie le plus dans ce programme est la volonté de donner plus de liberté aux acteurs de terrain (moins de consignes !) et de mettre en place, autant que possible, des évaluations *a posteriori* (on juge sur résultats, on soutient en conséquence, et on informe !). Je suis convaincu que l'on pourra ainsi améliorer l'adéquation entre les souhaits des étudiants et les besoins de la société, sans tomber dans le dirigisme ni dans le laissez-faire... Actuellement, les filières engorgées coexistent avec celles qui sont désertées, ce n'est pas une situation tenable !



E. A. : Nous dressons un constat très sombre de notre enseignement supérieur et de notre recherche, constat malheureusement attesté par plusieurs études indépendantes et par de nombreux exemples : déclin, grande fragilité financière et problème de gouvernance de nos établissements qui ont été aggravés par la LRU et par la loi Fioraso, mal-être des enseignants-chercheurs sous-payés et accablés de tâches administratives, échec de trop nombreux étudiants. Nous aimerions qu'enseignants-chercheurs et étudiants prennent conscience des menaces qui pèsent sur le statut, les carrières et les traitements des personnels, sur le devenir de certains postes, filières voire établissements, en cas de succès de la quasi-totalité des autres candidats. Nicolas Dupont-Aignan propose 21 mesures que je vous invite à aller consulter sur son site de campagne (www.nda-2017.fr). Parmi elles, je relèverais la fin des Comue, qui ne font pas consensus, le retour à la gestion par l'État de la masse salariale des fonctionnaires pour sa sécurisation, la revalorisation des carrières et des rémunérations de nos enseignants-chercheurs, qui se paupérisent et sont de moins en moins bien lotis par rapport à leurs collègues étrangers, leur recrutement et leur promotion *via* la procédure nationale (CNU) pour mettre fin au clientélisme qui gangrène notre enseignement supérieur, des aides aux post-doctorants pour éviter que ne s'amplifient leur exode dans certaines filières, leur abandon d'études ou leur sous-emploi après celles-ci, la fin des carcans bureaucratiques qui pèsent sur la recherche, des moyens renforcés mais plus ciblés et moins démagogiques pour que le plan réussite en licence porte vraiment ses fruits...



S. L. : Ce qui importe pour moi est, d'une part, le soutien à la recherche publique, particulièrement en sciences humaines et sociales, un domaine qui s'est révélé central ces dernières années pour l'intégration de l'innovation dans la société, la préservation des valeurs et la prise en compte des intérêts des citoyens dans le développement technologique. Il est essentiel que des recherches indépendantes soient financées dans tous les domaines, or l'ANR a des thématiques, dominantes, et des modes de sélection, qui ne sont pas propices à l'émergence de nouvelles idées. Les moyens renforcés pour la recherche sont une priorité et c'est une composante forte du programme de Benoît Hamon.

Ce qui me semble très important, d'autre part, c'est le soutien aux universités et particulièrement aux grandes universités démocratiques. Les différentes étapes du PIA depuis dix ans ont abouti à une concentration des moyens sur quelques sites, où les grandes écoles sont souvent très présentes et où les sciences « dures » prédominent. Il y a là un déséquilibre qui s'est créé, avec les IDEX, qui ont représenté une tendance contraire au service public de l'université, et ont concentré les moyens et notamment les ressources des organismes, sans pour autant que la qualité de la recherche y ait gagné. Je crois prioritaire de transférer les moyens du financement public vers les universités tout en les conduisant, *via* par exemple des préconisations du HCERES, à une organisation plus sélective et une formation plus compétitive. Le programme de Benoît Hamon est moderne au sens où il se fonde sur l'Université et les savoirs pour les politiques publiques et les compétences à trouver, au lieu de recourir à la technocratie qui a dominé

les dernières années. Cette confiance retrouvée dans le monde intellectuel et académique aura forcément un impact sur les universités.



Nathalie Arthaud : Je condamne le fait que l'ESR ait été engagé dans une course désastreuse au désengagement financier de l'État, que le gouvernement soit de gauche ou de droite. Sous prétexte de rendre les établissements « autonomes », la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU ou loi Péresse), adoptée en 2007 sous le gouvernement Fillon-Sarkozy, a tout simplement dépouillé du financement public nécessaire les 83 universités du pays. Quelques années après que cette loi est entrée en vigueur, certaines universités sont incapables de boucler leur budget et sont placées sous tutelle publique, d'autres font face à de graves difficultés financières. Et si cette loi n'a pas été remise en cause par le gouvernement de Hollande, c'est que le mot d'ordre de tous les gouvernements, c'est de faire des économies. Car les caisses publiques sont vides. Mais si elles sont vides, c'est qu'ils les ont mises au service du grand patronat. Les banques ont été sauvées par les deniers publics de la catastrophe qu'elles avaient déclenchée en spéculant en 2007-2008. Les grands groupes de l'industrie ou du commerce ont été également servis par toute une série de mesures d'exonérations fiscales ou de subventions directes pour les aider à développer leurs profits. Au final, il y a dans ce pays 9 millions de pauvres et les profits des entreprises du CAC 40 dépassent pour 2016 les 75 milliards d'euros (dont les trois quarts iront aux actionnaires). Pas étonnant qu'en cette période de restrictions budgétaires, 21 milliardaires possèdent autant que 25 millions d'habitants. Alors il n'est pas surprenant que la question centrale des moyens, financiers et humains, accordés à l'éducation comme à l'enseignement supérieur soit une question cruellement absente des politiques gouvernementales.

Car au-delà de tous les prétextes fallacieux invoqués pour justifier les différentes « réformes » entreprises depuis des années, leur seule motivation véritable tient à la volonté gouvernementale de diminuer l'investissement de la collectivité dans le domaine éducatif.

On nous abreuve de la « réforme des collèges » ou des « rythmes scolaires », ou de « mixité sociale », ou « de liberté et d'autonomie » pour faire passer en contrebande les fermetures de classes, les fermetures de collèges, la diminution des postes quand ce n'est pas la précarité, comme c'est le cas en particulier dans l'enseignement supérieur. Pour illustrer cette précarité, les syndicats en sont réduits à réclamer que si un CDD a été jugé comme compétent pendant six ans, il doit logiquement être prolongé en CDI... six ans ! Alors je comprends parfaitement qu'ils se soient associés à la Journée mondiale d'action contre la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche qui a été organisée le 15 mars. Il faudra une mobilisation bien plus importante et générale pour revenir sur tous ces reculs et faire en sorte que l'éducation passe avant les dividendes des actionnaires. Avec toute ma solidarité, recevez mes salutations syndicalistes.



J.-L. G. : Les réformes néolibérales à l'Université cherchent à substituer à la connaissance et à l'ouverture à l'esprit critique un capital individuel de « compétences » sous contrôle de l'État et du patronat, en même temps qu'elles assujettissent la recherche *via* le financement par appels à projets. Cette marchandisation pervertit les responsables universitaires en managers, vise à faire des enseignants et étudiants des instruments dociles de la société capitaliste et accroît les inégalités sociales. Philippe Poutou défend l'inverse : gratuité totale de l'éducation et fin de toute sélection, notamment en master, création massive des postes nécessaires à la démocratisation du supérieur, titularisation de ses travailleurs précaires. Rien ne se fera cependant sans remise en cause radicale du système LMD, sans l'abrogation des lois LRU de 2007 et LRU2 de 2013, la dissolution de l'ANR. Nous devons reconstruire une Université qui, au lieu de se définir comme l'antichambre de Pôle Emploi, deviendra le ferment des urgentes mutations sociales et écologiques dont l'humanité a besoin. ●

PRAG-PRCE

Refusons toute évaluation autre que sur les aspects statutaires de notre métier !

→ par Gérard Tollet, responsable du secteur Second Degré

Les tâches administratives, non statutaires et qui s'effectuent sur la base du volontariat, largement sous-payées dans le but d'économiser du personnel, n'ont pas à être évaluées. Combattons ces dérapages !

Tout d'abord, rappelons que la notation, extrêmement cadrée par les notes de service en relation avec nos statuts, a été historiquement une victoire syndicale et une garantie contre l'arbitraire. Ainsi, toute modification de l'évaluation des collègues (ou de ses modalités) doit s'inscrire dans un cadre protecteur limitant les pouvoirs du notateur en offrant des possibilités de recours.

Dans le cadre des nouvelles carrières des PRAG-PRCE et assimilés, avec avancement à rythme quasi unique (ce qui est un grand progrès pour les collègues du supérieur), la notation devenue inutile est supprimée. Seule une évaluation lors de quatre « rendez-vous de carrière » aura lieu : aux 6^e et 8^e échelons où, à chaque fois, une bonification d'ancienneté d'un an sera accordée pour 30 % des collègues, ainsi que pour l'accès à la hors-classe et à la nouvelle classe exceptionnelle.

Cette évaluation sera effectuée lors d'un entretien « hiérarchique ». C'est sur cette modalité et sur les critères d'évaluation que le SNESUP appelle à la plus grande vigi-

lance afin que, dès le début, de mauvaises habitudes ne soient prises. En effet, sans cadrage clair et protecteur, sans critères explicites, ou avec des critères extrastatutaires, ces entretiens pourraient aboutir à des dérapages, des pressions hiérarchiques, voire des excès de pouvoir...

Nous voulons être évalués sur notre travail statutaire (notre enseignement) et rien d'autre !

L'appréciation de la valeur professionnelle doit s'appuyer sur des éléments objectifs qui correspondent au cœur de l'activité. Toute autre modalité est de nature à permettre de fortes et dangereuses pressions sur les collègues. En effet, si l'enseignement n'est pas évalué, que reste-t-il sinon les fameuses tâches annexes et l'investissement administratif, non statutaires ? Que jugera-t-on alors sinon l'aptitude des collègues à appliquer les directives hié-

archiques, à céder aux pressions pour compenser le manque criant de personnels ?

La politique visant à faire toujours plus d'économies (rappelons que l'heure complètement payée au SMIC puisque équivalente à 4,2 heures fonction publique !), à générer des ressources « propres », exprime le désengagement de l'État dans le financement du service public et doit être vigoureusement combattue. Bref, le travail non statutaire s'effectuant sur la base du volontariat, nous refusons toute évaluation correspondante. La proposition ministérielle actuelle de grille d'évaluation qui inclut une « contribution à l'activité du service », notion dont le flou est révélateur, et qui n'a pas fait l'objet de la moindre négociation avec le SNESUP, n'est pas acceptable en l'état. Nous appelons les collègues et nos

sections à la plus grande vigilance afin que de mauvaises et dangereuses habitudes ne soient pas prises en la matière. Les commissions locales de transparence et d'harmonisation des avis de promotion des PRAG-PRCE auront un rôle important à jouer.

POUR UNE ÉVALUATION COLLECTIVE COMPARATIVE, FORMATIVE !

Rappelons enfin, sachant qu'il est largement possible d'enseigner correctement sans pression hiérarchique normative (exemple des EC non notés, des PRAG quasiment tous à la note maximale), que le SNESUP propose la mise en place d'une évaluation collective qui serait de nature à stimuler l'entraide, la comparaison des expériences, des difficultés, des réussites, le but essentiel à atteindre devant être l'amélioration du service public, donc du travail des collègues. Bien entendu, en cas de manquement grave concernant l'exercice de nos obligations de service, les sanctions disciplinaires continueraient de s'appliquer. Il est grand temps d'innover en la matière. ●

L'appréciation de la valeur professionnelle doit s'appuyer sur des éléments objectifs qui correspondent au cœur de l'activité.

CAPN AGRÉGÉS

Bref compte rendu de la dernière commission

→ par Corinne Terreau et Franck Laorden, commissaires paritaires

Instances de représentation des personnels de la fonction publique, les commissions administratives paritaires nationales (CAPN) se réunissent plusieurs fois au cours de l'année pour traiter des sujets relatifs aux carrières.

La CAPN d'avancement d'échelons des agrégés s'est tenue au mois de février pour la dernière fois sous la forme des trois rythmes. À nouveau, l'analyse des barres de promotion confirme les injustices flagrantes de ce système. Cette année, pour tous les échelons, le critère déterminant le passage le plus rapide (le grand choix) a été la date de naissance ! Quel « mérite » et quelle

« valeur professionnelle » sont ainsi reconnus ? Trop de collègues, en particulier ceux entrés tardivement dans le corps, sont pénalisés durablement.

À partir du 1^{er} septembre 2017, la classe normale sera construite sur un rythme commun d'une durée maximale de 26 ans et minimale de 24 ans (contre respectivement 30 ans et 20 ans auparavant). En effet, 30 % des collègues

pourront bénéficier d'une réduction d'un an lors du passage du 6^e au 7^e échelon. Il en sera de même lors du passage du 8^e au 9^e échelon.

Concernant la hors-classe, le vivier des promouvables se restreint aux collègues ayant atteint le 9^e échelon depuis deux ans (contre le 7^e auparavant). Enfin, une classe exceptionnelle est créée. Elle sera accessible à partir de la hors-classe et permettra un

accès à l'échelle lettre B. Le futur rythme quasi unique d'avancement est donc une grande avancée pour les enseignants du supérieur, qui met un terme définitif aux retards de carrière que le SNESUP dénonçait depuis longtemps. Il reste cependant de nombreux points à éclaircir rapidement, comme les modalités de l'évaluation ou le contrôle paritaire des opérations de gestion. ●

Bienvenue au royaume d'Ubu (2/3)

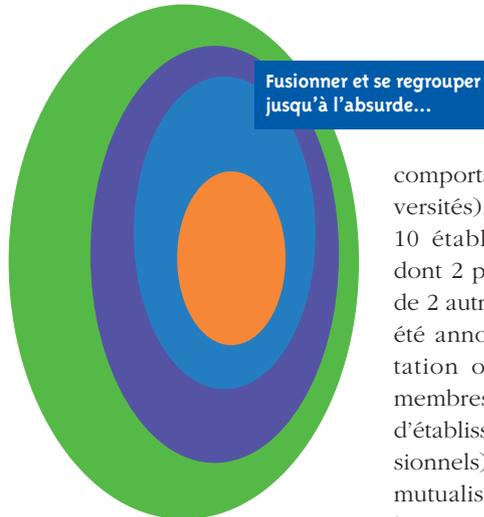
→ par Claire Bornais, secrétaire nationale, et Hervé Christofol, secrétaire général, coresponsables du secteur Vie syndicale

Le royaume d'Ubu des Comue étant vaste et peuplé de merveilles, poursuivons notre exploration de l'absurdité des regroupements contraints par les politiques « d'excellence ».

LES COMUE MORT-NÉES

Sorbonne Université (SU) : les statuts de cette Comue ont bien été approuvés par les CA des établissements vers juin 2015 mais le décret les approuvant n'est paru qu'en juin 2016. Fin 2015, les présidents de Paris-IV et Paris-VI ayant annoncé leur projet de fusion dans l'université Sorbonne Université (baptisons-la USU), le président du PRES préexistant à la Comue a alors annoncé qu'il avait décidé que la Comue SU ne serait pas mise en œuvre. Base légale de cette décision ? Mystère... En janvier 2017, le projet de statuts de l'USU a été approuvé par les CA de Paris-IV et Paris-VI, complété par un projet d'association Sorbonne Universités (avec un s, faudra-t-il lui donner l'acronyme ASU ?) autour d'USU devant entrer en vigueur en janvier 2018, à la place de SU, au même moment que la fusion dans USU Paris-IV et Paris-VI. On n'ose même pas penser au nombre d'heures de rémunération de fonctionnaires (de catégorie A+) perdues dans la rédaction, l'étude et la discussion de ces multiples projets de statuts...

Léonard de Vinci : constituée au départ de 5 universités et 2 écoles d'ingénieurs, s'étendant géographiquement sur 5 départements et 3 régions, cette Comue, dont les statuts ont été publiés en juillet 2015, aurait pu figurer dans la catégorie des « Comue visibles depuis la Lune ». Mais l'université de La Rochelle ayant décidé à l'été 2016 de rejoindre la Comue Aquitaine, centrée sur Bordeaux, et celles de Tours et d'Orléans ayant fait part de leur intention de créer une Comue Centre, les deux derniers larrons de la troupe, Poitiers et Limoges, naviguent à vue, en attendant le retrait effectif de Tours. Cette Comue qui n'a jamais fonctionné a déjà dépensé plus de 3 millions d'euros : locaux, indemnité du président, salaire du DGS, flotte de téléphones et de frais de mission... L'excellence a décidément l'inutilité coûteuse !



HeSam Université : cette Comue à une seule université a aussi vécu à peine plus que ce que vivent les roses (administratives). Le décret approuvant ses statuts est paru en août 2015, et dès la fin 2016, l'université Paris-I annonçait sa décision d'en sortir. Le CA d'heSam Université a approuvé fin janvier 2017 les demandes de retrait respectives de l'université Paris-I, de l'ENA et de l'ESCP Europe, dont les sorties seront effectives d'ici à juillet 2017. Il est plus que probable que que la Comue restante, constituée d'écoles et instituts une fois le U disparu, ne survivra pas très longtemps... Nous n'avons pas de chiffre pour cette « coopération » forcée et éphémère, mais gageons que cela n'a pas été indolore pour les deniers publics puisque, par exemple, des emplois ont été attribués en 2016 à cette Comue sur le contingent des « 1 000 créations d'emplois annuelles ».

LES COMUE VISIBLES DEPUIS LA LUNE

Université Bretagne-Loire : s'étendant géographiquement sur plus de 400 kilomètres, 6 départements et 2 régions,

comportant 27 membres (dont 7 universités), cette Comue vient d'associer 10 établissements supplémentaires, dont 2 privés. L'association prochaine de 2 autres établissements privés a déjà été annoncée, avant même la consultation officielle des établissements membres, ce qui porte à 5 le nombre d'établissements privés (dont 2 confessionnels) qui vont profiter des moyens mutualisés de la Comue, et potentiellement « coordonner » leur offre de formation avec celle des établissements publics. Pour tenir compte de cette visibilité depuis la Lune (ou Shanghai, on hésite), son conseil académique est composé de 155 membres, dont 90 élus, mais il n'a bien sûr aucun pouvoir, tandis que le CA n'en comporte que 48. Une telle échelle de « coopération » territoriale étendue à « gouvernance resserrée » ne lui a même pas valu un IDEX. *Big is beautiful... but not always excellent !*

Université Paris-Saclay : moins étendue géographiquement que la précédente, cette Comue comporte tout de même 18 membres. Elle dispose en conséquence d'un conseil académique de 200 membres, dont le rôle est tellement utile que le président se contente d'en faire des comptes rendus oraux. Mais son CA à 26 membres agit et a mis en place des frais d'inscription pour les masters internationaux à partir de 4 000 euros par an. Il n'y a pas que les contribuables à qui cette affaire va coûter cher !

Au prochain épisode, nous étudierons entre autres sujets les effets des fusions sur la fission des Comue. ●

▼
Locaux, indemnité du président, salaire du DGS, flotte de téléphones et de frais de mission...
 L'excellence a décidément l'inutilité coûteuse !
 ▲

LÉGISLATION

Pour un code du travail clair, simple... et protecteur !

→ par Morgan Sweeney, maître de conférences en droit social, université Paris-Dauphine, et Josepha Dirringer, maître de conférences en droit du travail, université Rennes-1, membres du GR-PACT

Composé d'une vingtaine d'universitaires spécialistes du droit du travail, le Groupe de recherche – Pour un autre Code du travail (GR-PACT) a été mis en place à l'automne 2015 en réaction aux réformes imposées par la loi travail.

L'idée d'une proposition d'un Code du travail à la fois simple et protecteur est née dans le contexte du mouvement contre la loi travail. Le gouvernement s'apprêtait alors à réformer le Code du travail. Une fois encore, les régressions sociales allaient se conjuguer avec une toujours plus grande complexité du droit du travail. Et ce fut le cas.

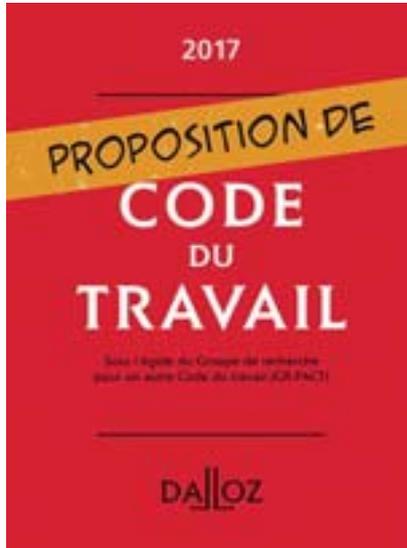
UN TRAVAIL COLLECTIF

Emmanuel Dockès a pris l'initiative de rassembler des universitaires tous spécialistes de droit du travail pour proposer un contre-projet. Le GR-PACT (Groupe de recherche – Pour un autre Code du travail) s'est ainsi constitué, regroupant une vingtaine d'enseignants-chercheurs d'universités situées partout en France, Bordeaux, Lyon-II, Nantes, Paris-I, Paris-VIII, Paris-X, Paris-Dauphine, Paris-Sud, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Valenciennes...

Il s'agissait d'abord de combattre le discours néolibéral de la simplification du droit du travail. Contre l'idée de simplification qui ne tend qu'à remettre en cause la légitimité de la loi, nous voulions au contraire la réaffirmer, tout en lui restituant sa clarté et son accessibilité à l'égard des personnes qu'elle est censée protéger.

Il s'agissait aussi de repartir à l'offensive et d'être force de proposition. Pour cela fallait-il partir du Code existant ? La réponse nous est apparue à tous négative. Car défendre le Code du travail, c'est refuser trente ans de régressions. Mieux valait alors partir d'une page blanche. Cela s'imposait d'autant plus que l'enjeu n'est pas seulement de conserver les acquis, mais d'apporter des réponses nouvelles à la précarité croissante, aux nouvelles formes d'emploi, à la violence des restructurations, à la dégradation des conditions de travail et de la santé au travail, etc.

Le défi était grand et il a été en grande partie relevé. Les propositions que nous avons formulées ont été débattues, entre nous, mais aussi en lien avec les organisations syndicales qui ont suivi nos tra-



© DR

vaux. À n'en pas douter, cette proposition reste perfectible. Mais elle a le mérite d'exister, d'ouvrir une alternative, et d'être offerte au débat public.

QUELQUES PROPOSITIONS EMBLÉMATIQUES

Parmi les propositions emblématiques de ce travail figure la généralisation de ce Code à l'ensemble des travailleurs, à l'exception des fonctionnaires (titulaires), qui restent soumis aux différents statuts des fonctions publiques. Cette extension permettrait notamment de couvrir les agents publics non titulaires (les contractuels) jusqu'aux chauffeurs Uber (avec, pour ces derniers, quelques adaptations pour préserver une véritable autonomie dans leur organisation du travail). Une telle extension est justifiée par le fait que nos propositions sont plus avantageuses pour ces travailleurs que leurs statuts respectifs actuels.

Nous proposons également de (ré)affirmer le principe de faveur. Ainsi, lorsque deux normes entrent en concours, s'applique celle qui est plus avantageuse pour le salarié. Outre son aspect protecteur, à rebours de la décentralisation à

outrance en faveur de l'accord d'entreprise, ce principe redonne à la loi sa finalité première : définir un socle de protection minimal, égal pour tous.

Nous proposons également que le temps de travail soit indexé au temps libre, et non l'inverse. La subordination doit être limitée dans le temps. Ce qui signifie que le temps ne doit plus pouvoir être pré-empté unilatéralement par les employeurs, comme c'est le cas aujourd'hui. Il s'agit également de mettre les représentants du personnel face aux véritables détenteurs du pouvoir. Les techniques du droit des sociétés et de l'optimisation sociale permettent aujourd'hui aux détenteurs du pouvoir et aux centres de profit de s'isoler et d'échapper à leurs responsabilités d'employeur. Pour faire échec à ces manœuvres, nous proposons que l'actionnaire dominant puisse être directement auditionné par les représentants du personnel.

Il est proposé que tout licenciement qui ne serait pas justifié par une cause réelle et sérieuse soit nul, ce qui emporte le droit du salarié d'être réintégré dans

l'entreprise s'il le souhaite. Cette proposition est à rebours de celles, à l'instigation du patronat, qui veulent plafonner, voire forfaitiser les dommages-intérêts. Cela revient peu ou prou à réduire le montant des indemnités et à priver les salariés de leur droit à une réparation intégrale.

▼
L'enjeu n'est pas seulement de conserver les acquis, mais d'apporter des réponses nouvelles à la précarité croissante, aux nouvelles formes d'emploi...
▲

Un ordre juridictionnel social serait créé, compétent pour tous les litiges du travail, privé et public, ainsi que pour les questions de sécurité sociale et d'aide sociale. Cela évite l'éclatement des contentieux, sources de nombreuses situations kafkaïennes actuellement et d'ineffectivité du droit. Cette coconstruction d'un projet alternatif se poursuivra, nous l'espérons, par le biais du site Internet que nous avons pu mettre en place grâce au soutien de l'université de Nanterre : pct.u-paris10.fr. ●

Le livre blanc de l'ESR

→ par Pierre Chantelot, secrétaire national

Remis le 31 janvier 2017 à Najat Vallaud-Belkacem et Thierry Mandon, le livre blanc de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) définit la stratégie nationale mise en place sous le quinquennat de François Hollande.

La loi enseignement supérieur et recherche (ESR) du 22 juillet 2013 a conduit à la préparation d'une Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (Stranes) et d'une Stratégie nationale de la recherche (SNR). Ces deux stratégies à dix ans établissent une feuille de route pour l'ESR. Cette loi prévoit également, dans son article 17, la réalisation d'un « livre blanc de l'enseignement supérieur et de la recherche [présenté] par le Gouvernement au Parlement tous les cinq ans ». Ce livre blanc doit prendre appui sur les objectifs issus de la Stranes, de la SNR, de la Stratégie nationale des infrastructures de recherche (Snir) et de la Stratégie nationale de culture scientifique, technique et industrielle (SNCSTI) pour détailler les préconisations d'ordre budgétaire à prendre en compte dans la loi des finances publiques afin de réussir leurs mises en œuvre. Hélas, « hasard du calendrier », la dernière loi de finance du quinquennat vient d'être votée avant la présentation de ce livre. Œuvre posthume de ce gouvernement, comment pourrait-il engager le prochain ?

Si la majorité des objectifs de la Stranes avait recueilli l'adhésion du SNESUP-FSU, les moyens d'y parvenir avaient fait débat. Il en va de même pour le postulat de départ du livre blanc, qui est présenté comme un pacte pour le progrès entre un État stratège et l'ensemble de l'ESR alors que la notion même de progrès n'a fait l'objet d'aucun débat national. Il n'y a eu aucun débat parlementaire qui aurait dû être nourri et éclairé par les réflexions des

acteurs de l'ESR où les syndicats auraient pu prendre toute leur part. Du coup, de quel progrès parle-t-on dans ce livre blanc ? « Pour construire la France de 2025 », l'ESR constitue le cœur de « la société apprenante » et est un besoin pour faire face aux défis mondiaux dans une logique de concurrence avec les autres



pays. L'agenda 2030 de l'ONU et ses 17 objectifs du développement durable ont été choisis comme un cadre de référence pour établir la définition du progrès. Et « le progrès constitue la trajectoire politique vers ce monde souhaitable ».

Le SNESUP-FSU regrette que l'effort de développement de la recherche et des politiques de site continue à s'appuyer sur les financements par appels à projets

concurrentiels (ANR et PIA). Tous les établissements et les équipes ont vocation à développer des expérimentations pédagogiques, des projets de recherche et à améliorer la performance énergétique de leur patrimoine immobilier. De plus, l'amélioration du fonctionnement des services publics de l'ESR ne passe pas par des regroupements forcés et

bureaucratiques, qui entraînent un recul de la démocratie universitaire, une détérioration des conditions de travail et d'études. Le SNESUP-FSU note que la nécessité d'augmenter les financements récurrents des laboratoires de recherche est affirmée dans ce livre bien qu'encore insuffisamment défendue au regard des

montants réservés à l'ANR et aux PIA. Mais toujours absolument rien sur le scandaleux CIR !

La France consacre aujourd'hui 2,4 % de son PIB à la recherche et développement et le livre blanc fixe l'objectif de 3 % en 2025 (public et privé). Pour l'enseignement supérieur, l'objectif est de 2 % du PIB en 2025. « Pour y parvenir, il faudra augmenter les dépenses de l'État d'environ 10 milliards d'euros en 10 ans. » (Livre blanc p. 21). À noter que la dépense intérieure de l'éducation (DIE) est prise en charge à 69 % par l'État, le reste étant à charge des collectivités et des ménages. Donc atteindre les 2 % du PIB, si la DIE est maintenue à 69 %, entraînera une augmentation du reste à charge pour les familles.

Concernant l'effort budgétaire pour parvenir à diplômer 60 % d'une classe d'âge au niveau du supérieur, permettre aux chercheurs de relever les défis sociétaux et remettre en état le patrimoine immobilier, le milliard d'euros (Md€) d'augmentation annuelle annoncé est très en deçà des besoins. Le budget 2017 en est une illustration. Les 1 000 créations d'emploi sont très insuffisantes pour faire face à la fois à la nécessaire politique de convergence qui doit permettre de réduire les inégalités de dotation entre établissements, accompagner la croissance du nombre d'étudiants accueillis sans baisser le financement moyen par étudiant (voire l'élever pour atteindre celui des meilleurs pays européens en la matière) et accompagner les politiques prioritaires (dite « politiques de site »).

De même, pour atteindre 2 % du PIB en 2025 (soit, avec une croissance moyenne de 1,5 % par an, 2 500 Md€) pour l'enseignement supérieur (50 Md€) et 1 % pour la recherche publique civile (25 Md€), c'est une croissance de 3,5 Md€ par an du budget de l'ESR qu'il faut viser.

Le SNESUP-FSU demande toujours une programmation pluriannuelle des moyens humains et financiers accordés à l'ESR, pour que ces objectifs aient une chance d'être atteints. ●

▼
**Pour atteindre 2 %
 du PIB en 2025 pour
 l'enseignement supérieur
 (50 Md€) et 1 % pour
 la recherche publique civile
 (25 Md€),
 c'est une croissance
 de 3,5 Md€ par an
 qu'il faut viser.**
 ▲

JOURNÉE DU 15 MARS 2017

Contre la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche !

→ par Hervé Christofol, secrétaire général

Face aux politiques de rigueur mises en place dans l'ESR, le SNESUP défend un service public d'enseignement et de recherche libéré des conceptions managériales qui ont eu cours ces dernières années.

Le 15 mars 2017, à l'initiative de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS), s'est tenue la Journée mondiale contre la précarité. Plusieurs manifestations ont été organisées dans différents pays dont le Canada, la France, le Portugal, la Russie et le Sénégal. À Paris, douze syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche et deux organisations d'étudiant.e.s et de précaires ont recueilli des témoignages et participé à des ateliers thématiques qui ont permis de recenser les entraves au progrès scientifique et humain générées par la précarité, les droits des précaires et les revendications pour en finir avec ce fléau.

La précarité a un impact sur le contenu et la qualité des recherches, l'organisation du travail des scientifiques et la vie privée des personnels sous contrat.

Il existe des droits pour les contractuel.le.s (vote dans les instances, médecine

de prévention, Commission consultative paritaire – CCP – des agents non titulaires...), mais pour les enseignant.e.s vacataires, par exemple, ces droits sont inexistantes (de source ministérielle, ils sont plus de 130 000 à exercer dans les établissements supérieurs français).

Les organisations présentes demandent l'ouverture d'un plan de titularisation de tous et toutes les contractuel.le.s et les vacataires employé.e.s pour des fonctions pérennes ainsi qu'un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaire (6 000 créations par an pendant dix ans).

Cette journée, qui ouvrirait la campagne internationale, doit donner lieu à d'autres

manifestations au cours de cette année. D'ores et déjà, il a été décidé d'inscrire la lutte contre la précarisation des personnels de l'ESR parmi les mots d'ordre de la « Marche pour les sciences » du

samedi 22 avril 2017 et de produire, à cette occasion, des slogans, des pancartes et des autocollants (joint à ce numéro).

Avec 35 % de personnels non titulaires, notre ministère a le taux de précarité le plus élevé de toute la fonction publique ! La science doit non seulement être indé-

pendante des lobbies, au service des citoyens, éclairer et motiver les décisions des politiques, mais également être respectueuse des travailleuses et des travailleurs scientifiques. ●

▼
Avec 35 % de personnels non titulaires, notre ministère a le taux de précarité le plus élevé de toute la fonction publique.
▲

JOURNÉE DU 22 AVRIL 2017

Marche mondiale pour les sciences

→ par Marc Delepouve, secrétaire national, responsable du secteur International

Née du mouvement de protestation des scientifiques américains contre l'administration Trump, la « Marche pour les sciences » aura lieu le 22 avril, à l'occasion de la Journée de la Terre.



Les sciences et les chercheurs sont désormais une des cibles privilégiées de la Maison-Blanche. Il y a là un pragmatisme cynique au service d'intérêts oligarchiques, notamment dans le secteur des énergies fossiles. « *Le président Trump a ainsi dès les premiers jours cherché à contrôler les programmes de recherche susceptibles de recevoir des crédits fédéraux, et restreint la diffusion des résultats de grandes agences fédérales comme l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA), à la tête de laquelle a été placé un climatocéptique proche des lobbies de l'énergie.* » (*)

La marche du 22 avril sera organisée dans plus de 400 villes dans le monde, dont plus de seize en France. S'il s'agit de condamner la nouvelle politique des

États-Unis, il s'agit aussi de s'opposer au développement dans le monde de politiques liberticides à l'encontre des chercheurs et de la recherche. Nous pensons immédiatement à la Turquie où, depuis le coup d'État manqué de juillet 2016, plus de 5 % des universitaires ont été radiés hors de toute procédure de justice, sur simple décret du gouvernement. Mais plus insidieux est le déploiement mondial d'une transformation « néolibérale » de la recherche publique qui constitue toujours plus une entrave aux libertés individuelles des chercheurs et aux libertés collectives des laboratoires et des établissements. Évaluations récurrentes, agence d'évaluation et de financement et appels à projets concurrentiels, pré-

carisation, conseils centraux où les élus représentants des personnels occupent une place de plus en plus réduite au bénéfice notamment de représentants des grandes entreprises... Ce sont là autant d'entraves aux libertés et au développement des sciences – dans toute leur diversité – au service de la connaissance, de la démocratie et du progrès humain.

Toutefois, la marche du 22 avril n'aura de portée que si elle constitue le point de départ d'une mobilisation internationale s'inscrivant dans la durée, et non pas, comme tant d'autres dates mondiales, une action sans lendemain. ●

(*) Pour en savoir plus : www.marchepourlessciences.fr.



BULLETIN DE VOTE

VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
------	--------	------------	------------------------------

Cochez une seule des cases ci-dessus



BULLETIN DE VOTE

VOTE SUR L'ORIENTATION

ACTION SYNDICALE	ÉCOLE ÉMANCIPÉE POUR UN SYNDICALISME OFFENSIF	ÉMANCIPATION	POUR UN SYNDICALISME DE LUTTE	AGIR !	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
---------------------	---	--------------	-------------------------------------	--------	------------	------------------------------

Cochez une seule des cases ci-dessus



HYPERPLANNING

2017

UNE SEULE APPLICATION POUR TOUT FAIRE

 PLANNING	 SALLES	 NOTES	 ABSENCES
 QCM	 SUPPORT DE COURS	 STAGES	 COMMUNICATION
 INTERNET & MOBILE	 STATISTIQUES	 INTERCONNEXIONS CAS / ADFS	 HÉBERGEMENT

IUT • UNIVERSITÉS • GRANDES ÉCOLES • ÉCOLES D'INGÉNIEURS
ÉCOLES DE COMMERCE • ÉSPÉ • CFA • GRETAS

TESTEZ GRATUITEMENT HYPERPLANNING

- VERSION COMPLÈTE D'ÉVALUATION DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT
- FORMULAIRE EN LIGNE POUR UNE DEMANDE DE PRÉSENTATION SUR SITE



INDEX-EDUCATION.COM